

Rapport annuel 2008



*Bureau du défenseur du
consommateur en matière
d'assurances*



Consumer Advocate for Insurance.

Défenseur du consommateur en
matière d'assurances.

Le 6 mars 2009

Honorable Roy Boudreau
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Édifice de l'Assemblée législative
C.P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 10 (1) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport du défenseur du consommateur relativement aux activités du bureau pour l'année civile 2008. De plus, vous y trouverez un relevé du montant total mis à la charge des assureurs pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008, en application de l'article 11, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Ronald Godin
Défenseur du consommateur en matière d'assurances du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	2
2.	MANDAT DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR	4
3.	BUREAU DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR	6
4.	ACTIVITÉS DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR.....	7
4.1	RENCONTRES	7
4.2	PRÉSENTATIONS.....	9
4.3	CONFÉRENCES.....	10
4.4	AUDIENCES	10
4.5	ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX.....	11
4.6	AUTRES ACTIVITÉS.....	12
4.7	RAPPORT SUR LE SITE WEB	13
5.	DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR	15
5.1	NOMBRE DE DOSSIERS.....	15
5.2	RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR TYPES D'ASSURANCES	15
5.3	NATURE DES DEMANDES	16
5.4	ORIGINE DES DEMANDES	16
5.5	RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR COMTÉS	17
6.	FAITS SAILLANTS POUR 2008.....	18
6.1	RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE AUTOMOBILE.....	18
6.2	NOUVEAU SYSTÈME TERRITORIAL.....	18
7.	RÉPARTITION DES DÉPENSES DU BUREAU	19
8.	QUESTIONS À RÉGLER	21
8.1	DÉCHÉANCE DE COUVERTURE.....	21
8.2	PLAFOND POUR BLESSURES MINEURES	21
9.	CONCLUSION	22
ANNEXE A :	DÉPLIANTS D'INFORMATION	23
ANNEXE B :	EXEMPLAIRE DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE (JOURNAUX).....	24
ANNEXE C:	CARTE DES NOUVEAUX TERRITOIRES	25
ANNEXE D:	RELEVÉ DES COTISATIONS	26

1. INTRODUCTION

Le paragraphe 10(1) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* stipule ce qui suit :

10(1) Le défenseur doit faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur ce qui suit :

- a) les activités du bureau du défenseur pour l'année précédente;*
- b) le montant total mis à la charge des assureurs titulaires d'une licence pour l'année précédente, en application de l'article 11, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.*

Le défenseur du consommateur est en poste depuis le 1^{er} janvier 2005. Des rapports annuels ont été déposés pour les années 2005, 2006 et 2007. Le moment est donc venu de présenter le rapport annuel pour l'année 2008.

La première année a été consacrée en grande partie à la mise sur pied du bureau du défenseur du consommateur, à l'embauche et au perfectionnement des employés, à l'apprentissage de la terminologie, aux modalités de fonctionnement du marché des assurances au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à la prestation des services. La première année a été davantage une année d'observation, de prise de contact et d'accumulation d'information provenant du monde des assurances de même que de la part des consommateurs.

La deuxième année nous a permis de poursuivre et de parfaire le développement de nos compétences en matière d'assurances tout en respectant la continuité de notre mandat auprès du consommateur et de l'Assemblée législative. L'année 2006 nous a également permis de

passer à d'autres aspects du mandat de notre bureau, notamment l'éducation populaire en matière d'assurances, la sensibilisation auprès des jeunes et la mise en fonction d'un site Web pour faire la promotion de nos services, l'éducation du public ainsi que la défense des intérêts du consommateur.

La troisième année a connu d'importants changements dans le domaine de l'assurance automobile, et ce, pour les consommateurs de la province aussi bien que pour l'industrie des assurances elle-même. De la réduction des primes à l'élimination du classement fondé sur le sexe, en passant par l'établissement d'un nouveau système territorial, ces changements nous ont amené à faire des rajustements tout en continuant à guider et à aider les consommateurs qui ont eu besoin de nos services au cours de l'année en question. Nous avons également dû nous employer à renseigner les consommateurs sur tous ces changements dans le marché de l'assurance automobile.

Cette quatrième année a été témoin d'un changement majeur dans l'histoire de l'industrie de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Un nouveau système de tarification territoriale est entré en vigueur le 1^{ier} janvier 2008 remplaçant ainsi l'ancien système qui était en vigueur depuis plusieurs décennies.

2. MANDAT DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

La *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, chapitre C-17.5 des Lois du Nouveau-Brunswick a été sanctionnée le 30 juin 2004 à la suite de la recommandation de l'Assemblée législative. Le défenseur du consommateur en matière d'assurances a été nommé le 21 décembre 2004, pour un mandat de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2005.

Le paragraphe 7(1) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* stipule que les fonctions du défenseur sont les suivantes :

7(1) Le défenseur doit :

- a) passer en revue les lignes directrices et les pratiques de souscriptions des assureurs, des courtiers et des agents et faire rapport de toute pratique interdite de souscription au surintendant;*
- b) procéder à des enquêtes sur les assureurs, courtiers et agents concernant ce qui suit :*
 - (i) les primes facturées pour les contrats d'assurances;*
 - (ii) la disponibilité des contrats d'assurances;*
- c) répondre aux demandes de renseignements concernant les assurances;*
- d) élaborer et diriger des programmes d'éducation concernant les assurances afin d'informer les consommateurs;*
- e) accomplir toute autre tâche ou enquête concernant les assurances ou l'industrie des assurances qui lui est prescrite par l'Assemblée législative.*

Le paragraphe 7(2) prévoit que *le défenseur peut comparaître devant la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, établie en vertu de la Loi sur les assurances, dans le but de représenter les intérêts des consommateurs (...).*

Le paragraphe 7(3) prévoit que le défenseur peut comparaître devant la Commission des entreprises de service public dans le cadre d'audiences tenues en application de la Loi sur les assurances, dans le but de représenter les intérêts des consommateurs (...).

3. BUREAU DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

Les opérations du bureau du défenseur du consommateur ont débuté officiellement le 7 mars 2005. Le bureau comprend quatre employés permanents. Outre le défenseur du consommateur, les autres employés sont :

Pauline Lafortune : adjointe administrative

Sandra Godin : défenseure adjointe

Brian Teed : défenseur adjoint

Les trois adjoints sont tous des personnes possédant une expérience de travail dans l'industrie des assurances. Les deux défenseurs adjoints avaient respectivement 15 ans et 30 ans d'expérience dans le domaine des assurances, à titre d'experts en sinistres, au moment de se joindre au bureau du défenseur du consommateur.

Le bureau même est situé au 270 de l'avenue Douglas, pièce 406, de la Place Keystone à Bathurst.

L'année 2008 constitue la quatrième année de fonctionnement du bureau du défenseur de consommateur.

4. ACTIVITÉS DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

4.1 Rencontres

Le défenseur du consommateur a pris part aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec M. Fred Plant fils
Président de l'Association canadienne des experts indépendants
Le 8 janvier 2008
Moncton (N.-B.)

- Association du Barreau canadien – Division du Nouveau-Brunswick
Rencontre mi-hivernale 2008
Du 7 au 9 février 2008
Saint John (N.-B.)

- Groupe de travail sur les assurances
Stratégie sur les assurances
Le 19 février 2008
Fredericton (N.-B.)

- L'Association des courtiers d'assurances du Nouveau-Brunswick
Conseil d'administration
Le 11 mars 2008
Fredericton (N.-B.)

- Rencontre avec les agents de l'Assemblée législative
Le 27 mars 2008
Fredericton (N.-B.)

- Rencontre avec les consultants de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Price Waterhouse Coopers
Le 7 avril 2008
Saint John (N.-B.)

- Groupe de travail sur les assurances
Stratégie sur les assurances
Le 14 mai 2008
Fredericton (N.-B.)

- Rencontre avec M. Rick Cicin
Association canadienne des experts indépendants
Division du Nouveau-Brunswick
Le 3 juin 2008
Saint John (N.-B.)

- Rencontre avec M^{me} Sandra Moon
State Farm Insurance
Le 6 juin 2008
Bathurst (N.-B.)
- Rencontre avec M. Richard Evans et M. Brian Sypher
Association canadienne des assureurs par marketing direct
Le 24 juin 2008
Fredericton (N.-B.)
- Rencontre avec M^{me} Deborah McQuade
Surintendante des assurances
Le 24 juin 2008
Fredericton (N.-B.)
- Rencontre avec M. Fred Plant fils
Président de l'Association canadienne des experts indépendants
Le 9 juillet 2007
Moncton (N.-B.)
- Barreau du Nouveau-Brunswick
Assemblée annuelle 2008
Du 11 au 13 juillet 2008
Bathurst (N.-B.)
- Groupe de travail sur les assurances
Campagne du Rabais de la première chance
Le 17 juillet 2008
Fredericton (N.-B.)
- Groupe de travail sur les assurances
Stratégies sur les assurances
Le 19 août 2008
Fredericton (N.-B.)
- Groupe de travail sur les assurances
Campagne du Rabais de la première chance
Le 19 août 2008
Fredericton (N.-B.)
- Rencontre avec M^{me} Odette Snow v.-p. et d'autres
Assomption compagnie mutuelle d'assurance-vie
Le 29 août 2008
Moncton (N.-B.)

- Rencontre avec M. Jason Thériault
Conseiller juridique
Croix Bleue Medavie
Le 5 septembre 2008
Moncton (N.-B.)
- Rencontre avec M. Charles Gervais et M. Vincent Poirier
Conseiller principal et responsable de la conformité
Assomption compagnie mutuelle d'assurance-vie
Le 5 septembre 2008
Moncton (N.-B.)
- AJEFNB – Assemblée annuelle 2008
Association des juristes d’expression française du N.-B.
Le 8 novembre 2008
Moncton (N.-B.)
- Association canadienne des experts indépendants
Réunion de la division du Nouveau-Brunswick
Le 19 novembre 2008
Moncton (N.-B.)
- Rencontre avec M. Stéphane Viola
Association du Barreau canadien
Le 16 décembre 2008
Moncton (N.-B.)

4.2 Présentations

Le défenseur du consommateur a fait des présentations portant sur les assurances aux groupes, associations, organismes et comités suivants :

- Cours de préparation au Barreau du Nouveau-Brunswick
Sections francophone et anglophone
Le 19 février 2008
Fredericton (N.-B.)
- Club Rotary de Bathurst
Le 21 avril 2008
Bathurst (N.-B.)
- Club Richelieu de Bathurst
Le 28 avril 2008
Bathurst (N.-B.)

- Télévision Rogers
Trevor Doyle Show
Le 2 juin 2008
Fredericton (N.-B.)

- YMCA
Séances d'information destinées aux nouveaux arrivants au N.-B.
Le 25 juin 2008
Saint John (N.-B.)

- Université de Moncton
Étudiants en droit des assurances
Le 23 septembre 2008
Moncton (N.-B.)

4.3 Conférences

Le défenseur du consommateur a assisté aux conférences suivantes :

- Conférence CYAID
CYAID (Adolescents contre l'ivresse au volant)
Du 8 au 10 mai 2008
Fredericton (N.-B.)

- Conférence de la CNAC
Conférence nationale sur l'assurance au Canada
Conférence annuelle 2008
Du 1^{er} au 3 octobre 2008
Gatineau (Québec)

- Conférence des régulateurs canadiens des taux d'assurance automobile
CARR (Canadian Automobile Rate Regulators)
Du 26 au 29 octobre 2008
Banff (Alberta)

4.4 Audiences

Le défenseur du consommateur a participé aux audiences suivantes :

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Audience publique visant à examiner les tarifs d'assurances automobiles
telles que gérées par IAO Actuarial Consulting Services
Le 20 février 2008
Saint John (N.-B.)

- Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Audience visant à examiner les tarifs et les frais demandés pour les classes commerciale, diverse et interurbaine d'assurance automobile, telles que gérées par la Facility Association
Le 4 juin 2008
Saint John (N.-B.)
- Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Audience publique visant à examiner les tarifs demandés pour les assurances d'automobiles privées en 2009, telles que gérées par IAO Actuarial Consulting Services
Le 9 octobre 2008
Saint John (N.-B.)

4.5 Événements spéciaux

- Événement L'Autodistraît
Le 8 mai 2008
Fredericton (N.-B.)
Le ministère de la Justice et de la Consommation et le défenseur du consommateur s'est joint aux ministères de la Sécurité publique et du Transport, au défenseur du consommateur en matière d'assurances, à la GRC, à la Police de la ville de Fredericton et au Bureau d'assurance du Canada afin de sensibiliser les gens au problème croissant que présente la distraction au volant.
- Classique de golf caritatif des Adolescents contre l'ivresse au volant
Le 10 septembre 2008
Sussex (N.-B.)
Tournoi de golf des Adolescents contre l'ivresse au volant visant à sensibiliser les automobilistes et à amasser des fonds.
- Campagne de sensibilisation des nouveaux conducteurs
Les nouveaux conducteurs reçoivent un « cadeau » dans le cadre d'une nouvelle campagne de promotion de la conduite sécuritaire.
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est joint aux Adolescents contre l'ivresse au volant, à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, à l'Association des courtiers d'assurances du Nouveau-Brunswick, au Bureau d'assurance du Canada et au défenseur du consommateur en matière d'assurances pour lancer une campagne d'une durée d'un an qui fera la promotion d'un programme qui offre aux nouveaux conducteurs un rabais sur leurs tarifs d'assurance.
- Campagne de sensibilisation à la sécurité routière
Lancée le 4 décembre 2008
Fredericton (N.-B.)
Le défenseur du consommateur a participé à un groupe de travail sur différentes questions relatives à la sécurité routière.

4.6 Autres activités

Sans être exhaustive, la liste suivante indique certaines autres activités du défenseur du consommateur et de son bureau :

- Dépliants : des dépliants d'information (**annexe A**) ont été distribués dans la province, soit 150 200 exemplaires au total.
- Campagne publicitaire : des annonces ont été diffusées à plusieurs occasions (**annexes B**) dans tous les journaux de la province afin de faire connaître les services de notre bureau.
- Surveillance du rapport mensuel de la FA : surveillance des statistiques sur le nombre de conducteurs rattachés à Facility et la part de marché de la Facility Association.
En décembre 2008, les conducteurs du Nouveau-Brunswick rattachés à la Facility Association représentaient 1,6 % de tout le marché d'automobiles privées acceptées. Le nombre véritable d'automobiles acceptées était de 6 469. La part de marché de 1,6 % était la plus faible pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique.
- Assistance à une audience du comité permanent sur les sociétés de la Couronne
Objet : la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Le 11 septembre 2008
- Dépôt du rapport annuel 2007 et conférence de presse
Le 19 juin 2008
Fredericton (N.-B.)
- Diverses entrevues dans les médias (radio, journaux et télévision) portant sur des questions d'assurances et sur l'actualité en matière d'assurances.

4.7 Rapport sur le site Web

- Notre site Web, www.insurance-assurance.ca, a été mis en service le 7 mars 2007 et s'est avéré un excellent outil pour communiquer de l'information sur les assurances, de même qu'un moyen efficace pour les consommateurs de nous faire part de leurs questions, commentaires ou plaintes en ligne. Voici un résumé statistique de son utilisation pour 2008.

Ces chiffres témoignent de la popularité de notre site Web.

Nombre moyen de visites par jour : 49

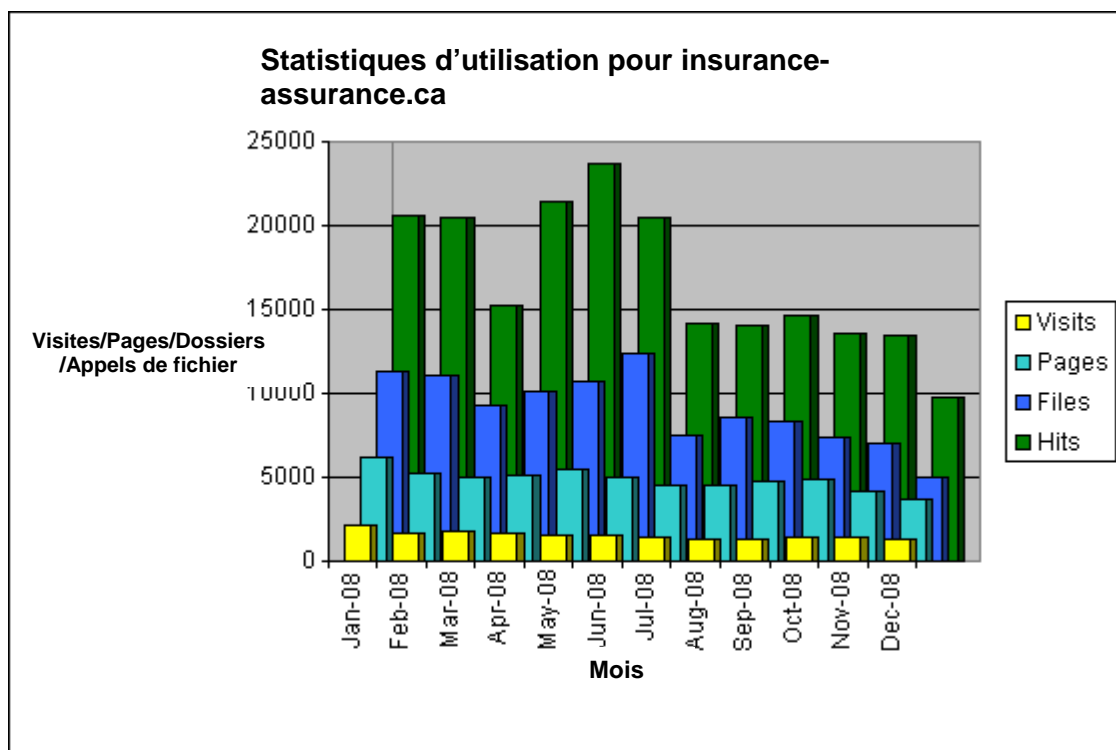
Nombre moyen de pages visitées par jour : 158

Nombre moyen de visites par mois :1 522

Nombre moyen de pages visitées par mois :4 839

Nombre de visites pour la période de 12 mois :18 266

Nombre de pages visitées pour la période de 12 mois : ...58 070



Résumé mensuel				
Mois	Visites	Pages	Dossiers	Appels
Jan-08	2093	6214	11281	20604
Fév-08	1668	5181	11034	20504
Mar-08	1736	4956	9324	15286
Avr-08	1636	5032	10080	21469
Mai-08	1548	5488	10713	23695
Juin-08	1498	5009	12363	20480
Juil-08	1421	4501	7522	14141
Août-08	1257	4459	8592	14024
Sep-08	1299	4713	8290	14616
Oct-08	1443	4807	7336	13603
Nov-08	1368	4077	6961	13487
Déc-08	1299	3633	4959	9786
Totaux	18266	58070	108455	201695

5. DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR

5.1 Nombre de dossiers

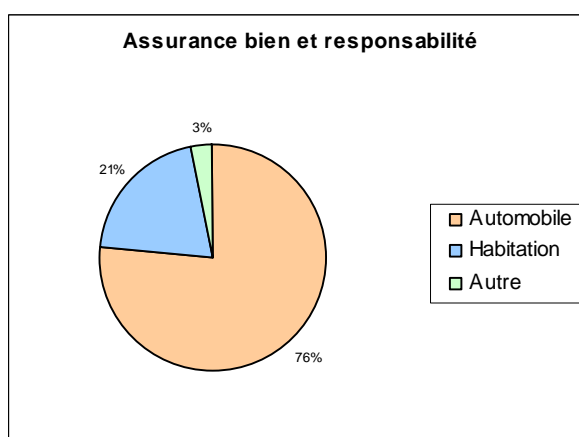
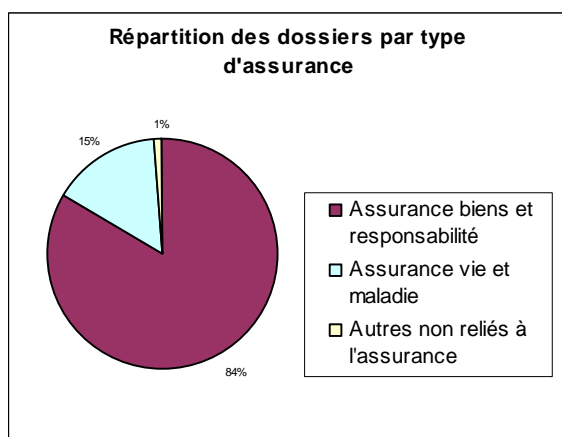
Nous avons traité un grand nombre de dossiers au cours de l'année 2008 et le tableau ci-après démontre que nous avons réussi à répondre aux demandes d'information, de consultation ou d'intervention dans tous les cas :

	<i>Nombre</i>	<i>(%)</i>
Complétés	1309	100,00 %

5.2 Répartition des dossiers par types d'assurances

Le prochain tableau présente la répartition des dossiers par types d'assurances.

	<i>Nombre</i>	<i>(%)</i>
Assurance biens et responsabilité	1096	83,73 %
<i>Automobile</i>	<i>837</i>	<i>63,94%</i>
<i>Habitation</i>	<i>225</i>	<i>17,19%</i>
<i>Autre</i>	<u><i>34</i></u>	<u><i>2,60%</i></u>
	<i>1096</i>	<i>83,73%</i>
Assurance vie et maladie	198	15,13 %
Autres non reliés à l'assurance	15	1,14%



5.3 Nature des demandes

Le tableau ci-dessous illustre les principaux secteurs de préoccupation des consommateurs en matière d'assurances.

	<i>Nombre</i>	<i>(%)</i>
Réclamations	615	46,98 %
Primes	372	28,42 %
Informations	322	24,60 %

5.4 Origine des demandes

Nous avons reçu des demandes d'information de plusieurs catégories de personnes et le tableau suivant témoigne de l'intérêt du grand public à l'égard de notre bureau.

	<i>Nombre</i>	<i>(%)</i>
Public	1 229	93,89 %
Courtiers	22	1,68 %
Gouvernement	18	1,37 %
Assureurs	9	0,69%
Avocats	9	0,69 %
Experts en sinistres	7	0,53 %
Corporations	5	0,38 %
Médias	4	0,31 %
Agents	3	0,23 %
Institutions	3	0,23 %

5.5 Répartition des dossiers par comtés

Nous avons compilé tous les dossiers par comtés, comme l'indique le tableau qui suit.

	<i>Nombre</i>	<i>(%)</i>
Gloucester	383	29,26 %
Westmorland	184	14,06 %
York	145	11,08 %
Saint John	132	10,08 %
Madawaska	116	8,86 %
Northumberland	61	4,66 %
Carleton	59	4,51 %
Restigouche	49	3,74 %
Kings	37	2,83 %
Kent	33	2,52 %
Sunbury	19	1,45 %
Victoria	16	1,22 %
Albert	14	1,07 %
Charlotte	10	0,76 %
Queens	6	0,46 %
Autres (hors province)	45	3,44%

6. FAITS SAILLANTS POUR 2008

6.1 Réduction des primes d'assurance automobile

L'ensemble des compagnies qui assurent les automobiles privées dans la province, y compris la Facility Association, ont enregistré une réduction globale des tarifs de 2,04 % en 2008. Selon les données de la Commissions des assurances du Nouveau-Brunswick, les primes moyennes s'établissaient à 765 \$, ce qui fait de 2008 la quatrième année consécutive où les primes diminuent. Un total de 53 compagnies se sont inscrites en vue d'accepter d'assurer des automobiles privées au Nouveau-Brunswick en 2008.

6.2 Nouveau système territorial

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté, aux fins d'évaluation statistique, un nouveau système de 11 territoires qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Avant l'adoption des 11 territoires, la province se divisait en 4 régions. Le nouveau système a mis fin à la pratique de faire subventionner les conducteurs dans les régions de la province où le risque est élevé par les conducteurs des régions où le risque est moindre. On s'attendait à une légère hausse des primes d'assurance pour 30 % des conducteurs (114 000) alors que pour 70 % d'entre eux (266 000), les primes resteraient les mêmes ou diminueraient. Le changement de système a un impact neutre sur les revenus de l'industrie. Les quatre territoires du système antérieur n'étaient que des lignes tracées sur la carte de la province, sans que leur placement soit justifié par des données ou des analyses pertinentes. Le nouveau système se fonde sur des facteurs statistiques pertinents et permet aux assureurs d'accorder une cote de risque propre à chaque territoire. Il en résulte une redistribution des primes selon une meilleure évaluation des risques dans les diverses régions de la province. La carte représentant les nouveaux territoires pour l'établissement des primes d'assurances est jointe ci-après en **annexe c**.

7. RÉPARTITION DES DÉPENSES DU BUREAU

Le paragraphe 11(1) de la *Loi du défenseur du consommateur* stipule ce qui suit : « *Le défenseur doit chaque année, aussitôt que possible après la fin de chaque année financière, en se référant aux Comptes publics et en effectuant toutes enquêtes ou recherches complémentaires jugées nécessaires, déterminer et attester le montant total des dépenses engagées par la province du fait ou à l'occasion de l'application de la présente loi pendant l'année financière précédente et le montant des dépenses ainsi déterminé et attesté par le défenseur est définitif pour toutes les fins du présent article.* »

Le paragraphe 11(3) stipule ce qui suit : « *Le montant total des dépenses engagées par la province du fait ou à l'occasion de l'application de la présente loi, déterminé et attesté ainsi qu'il est dit au paragraphe (1), est réparti entre les assureurs titulaires d'une licence (...).* »

L'alinéa 11(3)a) permet au défenseur du consommateur de répartir les dépenses en fonction de toute catégorie particulière d'assurance, comme il est stipulé ci-après :

« *dans le cas où une fraction du montant total de ces dépenses a été exposée directement ou indirectement pour une catégorie donnée d'assurance, le défenseur en fixe le montant et la répartit entre les assureurs offrant cette catégorie d'assurance, la quote-part de chaque assureur étant proportionnelle à ses recettes nettes au titre de cette catégorie d'assurance par rapport à la masse totale des recettes nettes réalisées à ce titre par l'ensemble de ces assureurs; »*

Ainsi, le défenseur du consommateur a déterminé que le montant total de ses dépenses pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2008 devait être réparti comme suit, aux fins de cotisation :

80 % entre les assureurs biens et responsabilité

20 % entre les assureurs vie et santé

Le montant total des dépenses engagées pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008 s'élevait à 470 535,83 dollars. Ce montant a été réparti entre tous les assureurs titulaires d'une licence au Nouveau-Brunswick, par un avis de cotisation émis à l'endroit de chaque compagnie. Jointe à l'**annexe D** est la répartition du montant total qui a été soumis à tous les assureurs titulaires d'une licence pour l'année précédente, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.

8. Questions à régler

8.1 Déchéance de couverture

La pratique des compagnies d'assurance de demander des primes plus élevées aux conducteurs ayant une déchéance de couverture est demeurée problématique en 2008 mais la législation actuelle qui s'y rapporte sera modifiée en 2009 d'après l'annonce en ce sens récemment diffusée par le gouvernement.

8.2 Plafond pour blessures mineures

L'une des questions les plus chaudement débattues en 2008 est certainement celle de la législation, dans cette province et dans les autres provinces du pays, sur le plafond pour blessures mineures, qui fait actuellement l'objet d'une action juridique.

On a encore beaucoup parlé de cette question en 2008. Les consommateurs ne veulent pas voir leurs primes augmenter radicalement par suite de l'élimination du plafond. En revanche, la plupart des consommateurs ne sont pas d'accord que des blessures graves soient qualifiées de « mineures » comme dans le libellé actuel de la loi. Il faudrait trouver une autre solution qui protégerait les primes tout en permettant une compensation adéquate de blessures qui ne sont pas qualifiées de « mineures » par ailleurs, sans mettre en jeu l'équilibre financier de l'industrie des assurances.

9. CONCLUSION

L'année 2008 a apporté l'un des changements les plus importants dans l'histoire des pratiques d'établissement de primes d'assurance automobile dans la province. Le nouveau système de 11 territoires, qui prévoit la collecte, l'analyse et l'interprétation de données par régions regroupées par code postal, constitue un moyen beaucoup plus équitable de déterminer les primes dans l'ensemble de la province.

En 2009, nous prévoyons l'entrée en vigueur des changements proposés en ce qui concerne la déchéance de couverture et nous attendons la suite des événements sur la question du plafond pour les blessures mineures et du processus judiciaire dont elle fait l'objet.

Nous allons continuer de surveiller l'industrie, de renseigner les consommateurs en ce qui a trait aux assurances et d'aider ceux et celles qui ont des problèmes ou des préoccupations concernant n'importe quel type d'assurance.

Annexe A : Dépliants d'information

PROBLÈMES D'ASSURANCES ?

Questions?
Plaintes?
Informations?
Commentaires?
Préoccupations?

Besoin d'aide?

Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances

Le Bureau du défenseur du consommateur :

un service facile d'accès et gratuit !

Le défenseur du consommateur en matière d'assurances est en poste depuis le 1^{er} janvier 2005. Il a reçu le mandat suivant de la part de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick :

- *Surveiller les pratiques des courtiers, agents et assureurs;*
- *Répondre aux demandes de renseignements des consommateurs concernant les assurances;*
- *Défendre les intérêts des consommateurs;*
- *Aider les consommateurs aux prises avec des questions, préoccupations, plaintes ou autres problématiques reliées à tous types d'assurances.*

Le Bureau du défenseur du consommateur traite rapidement et en toute confidentialité les plaintes ainsi que les demandes des consommateurs.

N'hésitez pas à communiquer avec notre bureau.

Pour nous joindre :

Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances

Place Keystone
270 avenue Douglas, Pièce 406
Bathurst, N.- B. E2A 1M9

Téléphone: (506) 549-5555

Télocopieur: (506) 549-5559

Téléphone sans frais : 1-888-283-5111

Courriel: nb@cai-dma.ca

Site Web: www.insurance-assurance.ca

CNB 4242

Annexe B : Exemple de la campagne publicitaire (journaux)

PROBLÈMES D'ASSURANCES ?

Questions? Plaintes?
Information?
Commentaires? Préoccupations?

Besoin d'aide?

Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances

Le Bureau du défenseur du consommateur :

Le Bureau du défenseur du consommateur traite rapidement et en toute confidentialité les plaintes ainsi que les demandes des consommateurs.

N'hésitez pas à communiquer avec notre bureau.

Pour nous joindre :

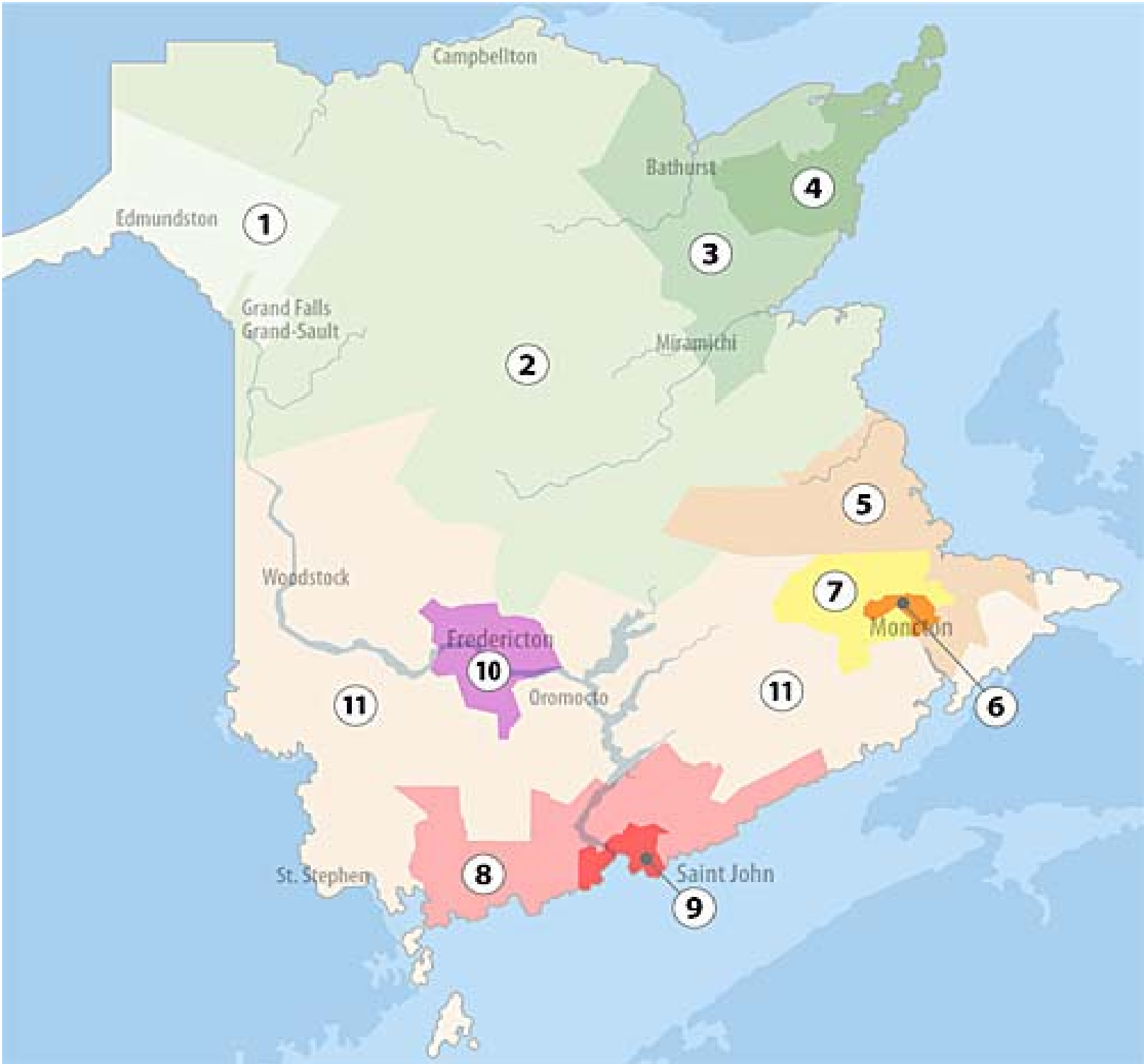
Place Keystone
270 avenue Douglas, Pièce 406
Bathurst, N.-B. E2A 1M9

Téléphone: (506) 549-5555
Télécopieur: (506) 549-5559
Téléphone sans frais : 1-888-283-5111

Courriel: nb@cai-dma.ca
Site Web: www.insurance-assurance.ca

Facile d'accès et gratuit !

Annexe C: Carte des nouveaux territoires



Annexe D: Relevé des cotisations

COMPAGNIE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT PAYÉ
ACA ASSURANCE	\$ 16.36	\$ 16.36
ACE INA INSURANCE	\$ 4,539.95	\$ 4,539.95
ACTRA FRATERNAL BENEFIT SOCIETY	\$ 0.98	\$ 10.00
AFFILIATED FM INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 247.73	\$ 247.73
AIG LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 679.90	\$ 679.90
ALLSTATE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
ACADIE VIE	\$ 1,929.64	\$ 1,929.64
ACE INA LIFE INSURANCE	\$ 318.27	\$ 318.27
AETNA LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
AIG ASSURANCE CANADA	\$ 162.35	\$ 162.35
ALLIANZ GLOBAL RISKS US INSURANCE COMPANY	\$ 2,448.30	\$ 2,448.30
ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA	\$ -	\$ -
ALLSTATE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 11,118.24	\$ 11,118.24
AMERICAN BANKERS INSURANCE COMPANY OF FLORIDA	\$ 2,602.73	\$ 2,602.73
AMERICAN HEALTH AND LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 201.23	\$ 201.23
AMERICAN INCOME LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 398.82	\$ 398.82
AMEX ASSURANCE COMPANY	\$ 2.10	\$ 2.10
ASCENTUS INSURANCE LTD.	\$ 4.60	\$ 4.60
ASSOMPTION COMPAGNIES MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE	\$ 6,024.69	\$ 6,024.69
ASSURANT LIFE OF CANADA	\$ 275.48	\$ 275.48
AMERICAN BANKERS LIFE ASSURANCE COMPANY OF FLORIDA	\$ 759.47	\$ 759.47
AMERICAN HOME ASSURANCE COMPANY	\$ 8,937.43	\$ 8,937.43
MUNICH RE-INSURANCE AMERICA, INC. / RÉASSURANCE MUNICH AMÉRIQUE, INC.	\$ -	\$ -
ARCH INSURANCE COMPANY	\$ 114.91	\$ 114.91
ASPEN INSURANCE UK LIMITED	\$ 287.71	\$ 287.71
ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONAL	\$ 778.76	\$ 778.76
COMPCORP LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
AVIVA INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 24,124.06	\$ 24,124.06
AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE	\$ 69.40	\$ 69.40
AXA INSURANCE (CANADA)	\$ 21,910.16	\$ 21,910.16
BLUE CROSS LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 1,807.14	\$ 1,807.14
CAA INSURANCE COMPANY (ONTARIO)	\$ 1,446.37	\$ 1,446.37
CANADIAN LAWYERS INSURANCE ASSOCIATION (CLIA)	\$ 431.57	\$ 431.57
CANADIAN PREMIER LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 956.08	\$ 956.08
AXA ASSURANCE INC.	\$ 304.99	\$ 304.99
AXA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
AXA PACIFIC INSURANCE COMPANY	\$ 91.92	\$ 91.92
BMO LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 196.19	\$ 196.19
CANADIAN FARM INSURANCE CORP.	\$ 9.65	\$ 9.65
CANADIAN NORTHERN SHIELD INSURANCE COMPANY	\$ 51.94	\$ 51.94
CANADIAN UNIVERSITIES RECIPROCAL INSURANCE	\$ 381.47	\$ 381.47
CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE	\$ 229.45	\$ 229.45
CENTENNIAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
CHICAGO TITLE INSURANCE COMPANY	\$ 83.65	\$ 97.32
CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED / COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE	\$ 109.21	\$ 109.21
COACHMAN INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
COMMERCE AND INDUSTRY INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 1,430.28	\$ 1,430.28
CARLETON MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 879.22	\$ 879.22
AVIVA INTERNATIONAL INSURANCE LIMITED	\$ -	\$ -

COMPAGNIE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT PAYÉ
CHUBB INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 1,688.58	\$ 1,688.58
CIGNA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ -	\$ -
COMBINED INSURANCE COMPANY OF AMERICA	\$ 2,005.57	\$ 2,005.57
COMMONWEALTH INSURANCE COMPANY	\$ 475.23	\$ 475.23
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR	\$ 306.55	\$ 306.55
CO-OPERATORS GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 26,007.05	\$ 26,007.05
COSECO INSURANCE COMPANY	\$ 663.67	\$ 663.67
CUMIS GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 1,090.64	\$ 1,090.64
CUNA MUTUAL INSURANCE SOCIETY	\$ 0.28	\$ 0.28
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE COMPAGNIE	\$ 3,610.09	\$ 3,610.09
ECCLESIASTICAL INSURANCE OFFICE PUBLIC LIMITED COMPANY	\$ 862.21	\$ 862.21
CONTINENTAL CASUALTY COMPANY	\$ 1,077.31	\$ 1,077.31
CO-OPERATORS LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 1,855.67	\$ 1,855.67
CT FINANCIAL ASSURANCE COMPANY	\$ 14.68	\$ 14.68
CUMIS LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 1,438.39	\$ 1,438.39
DAIMLER CHRYSLER INSURANCE COMPANY	\$ 91.46	\$ 91.46
EAGLE STAR INSURANCE COMPANY LIMITED	\$ -	\$ -
ECHELON GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 85.49	\$ 85.49
ECONOMICAL MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 12,922.64	\$ 12,922.64
EULER HERMES AMERICAN CREDIT INDEMNITY COMPANY	\$ 282.66	\$ 282.66
FACTORY MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 5,022.07	\$ 5,022.07
FCT INSURANCE COMPANY LTD.	\$ 1,221.62	\$ -
FEDERATED INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 370.44	\$ 370.44
FIDELITY INVESTMENTS LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	
ELITE INSURANCE COMPANY	\$ 4,286.71	\$ 4,286.71
WESTPORT INSURANCE CORPORATION	\$ 391.58	\$ 391.58
EVEREST INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ -	\$ -
FARM MUTUAL REINSURANCE PLAN INC.	\$ -	\$ -
FEDERAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
FEDERATION INSURANCE COMPANY	\$ 12,634.93	\$ 12,634.93
FIRST AMERICAN TITLE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 130.07	\$ -
FIRST CANADIAN INSURANCE CORPORATION	\$ 1,246.39	\$ 1,246.39
FORETHOUGHT LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 4.89	\$ 4.89
FUNDY MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 1,439.93	\$ 1,439.93
GENERAL AMERICAN LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
GERBER LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 13.01	\$ 13.01
GRAIN INSURANCE AND GUARANTEE COMPANY	\$ 746.39	\$ 746.39
GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY OF NEW YORK	\$ -	\$ -
FIRST NORTH AMERICAN INSURANCE COMPANY	\$ 15.63	\$ 15.63
GCAN INSURANCE COMPANY	\$ 738.12	\$ 738.12
GENWORTH FINANCIAL MORTGAGE INSURANCE COMPANY	\$ 6,030.90	\$ 6,030.90
GORE MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 4.14	\$ -
GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY	\$ 351.60	\$ 351.60
GREEN SHIELD CANADA	\$ 581.40	\$ 581.40
HARTFORD FIRE INSURANCE COMPANY	\$ 27.58	\$ 27.58
HERITAGE GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
INDUSTRIAL-ALLIANCE PACIFIC GENERAL	\$ 19.76	\$ 19.76
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE ET SERVICE FINANCIER INC.	\$ 2,819.30	\$ 2,819.30

COMPAGNIE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT PAYÉ
ING NOVEX INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 711.00	\$ 711.00
HARTFORD LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
HOUSEHOLD LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 178.02	\$ 178.02
INDUSTRIAL ALLIANCE PACIFIC INSURANCE AND FINANCIAL SERVICES INC.	\$ 936.36	\$ 936.36
ING INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 20,933.04	\$ 20,933.04
INNOVATIVE INSURANCE CORPORATION	\$ 0.46	\$ 0.46
JEWELERS MUTUAL	\$ 16.09	\$ 16.09
KINGSWAY GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 3,203.43	\$ 3,203.43
KNIGHTS OF COLUMBUS	\$ 537.54	\$ 537.54
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.	\$ -	\$ -
LA GARANTIE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD	\$ 1,774.52	\$ 1,774.52
LAWYERS' PROFESSIONAL INDEMNITY COMPANY	\$ 11.03	\$ 11.03
LEGACY GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 682.05	\$ 682.05
LIBERTY LIFE ASSURANCE COMPANY OF BOSTON	\$ -	\$ -
LIBERTY MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 1,215.19	\$ 1,215.19
LA CAPITALE ASSURANCE ET GESTION DU PATRIMOINE INC	\$ 48.80	\$ 48.80
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE JEVCO	\$ 40.44	\$ 40.44
LA SURVIVANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE	\$ 105.86	\$ 105.96
LAWYERS TITLE INSURANCE CORPORATE	\$ -	\$ -
L'EXCELLENCE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	\$ 35.23	\$ 35.23
LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA	\$ -	\$ -
LIFE INVESTORS INSURANCE COMPANY OF AMERICA	\$ 13.70	\$ 13.70
LLOYD'S UNDERWRITERS	\$ 7,228.16	\$ 7,228.16
LOMBARD INSURANCE COMPANY	\$ 10.11	\$ 10.11
LONDON LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 4,512.33	\$ 4,512.33
LUMBERMEN'S UNDERWRITING ALLIANCE	\$ 1,675.71	\$ 1,675.71
L'UNION-VIE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE	\$ 25.87	\$ 25.87
MARKEL INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 3,546.29	\$ 3,546.29
L'INTERNATIONALE COMPAGNIES D'ASSURANCES-VIE	\$ -	\$ -
LOMBARD GENERAL INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 6,974.46	\$ 6,974.46
LONDON AND MIDLAND GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 1,447.75	\$ 1,447.75
LUMBERMENS MUTUAL CASUALTY COMPANY	\$ -	\$ -
L'UNION CANADIENNE D'ASSURANCE	\$ 11.95	\$ 11.95
MANULIFE CANADA / METVIE CANADA	\$ 214.23	\$ 214.23
MASSACHUSETTS MUTUAL LIFE INSURANCE LTD	\$ 0.28	\$ 0.28
MD LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 291.43	\$ 291.43
METLIFE CANADA	\$ 0.28	\$ 0.28
MITSUMI SUMITOMO INSURANCE COMPANY	\$ 41.36	\$ 41.36
WASHINGTON NATIONAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
NEW YORK LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 49.78	\$ 49.78
OLD REPUBLIC INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 779.03	\$ 779.03
MEDAVIE INC	\$ 8,682.62	\$ 8,682.62
METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
MOTORS INSURANCE CORPORATION	\$ 102.03	\$ 102.03
NATIONAL LIABILITY & FIRE INSURANCE	\$ 118.12	\$ 118.12
NORTH AMERICAN SPECIALTY INSURANCE	\$ -	
OMEGA GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 31.71	\$ 31.71
OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC	\$ -	\$ -

COMPAGNIE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT PAYÉ
PEMBRIDGE INSURANCE COMPANY	\$ 4,645.20	\$ 4,645.20
PENNSYLVANIA LIFE INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
PRIMERICA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 174.94	\$ 174.94
PROMUTUEL GASPÉSIE- LES ILES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	\$ 1,718.45	\$ 1,718.45
PROMUTUEL VIE INC	\$ -	\$ -
PAFCO INSURANCE COMPANY	\$ 1,032.73	\$ 1,032.73
PENNCORP LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 65.17	\$ 65.17
PERTH INSURANCE COMPANY	\$ 158.10	\$ 158.10
PRIMUM INSURANCE COMPANY	\$ 3,798.61	\$ 3,798.61
PROMUTUEL TÉMISCOUATA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	\$ 2,087.05	\$ 2,087.05
PROTECTIVE INSURANCE COMPANY	\$ 23.90	\$ 23.90
QUEBEC ASSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
RBC GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 4,170.89	\$ 4,170.89
RBC TRAVEL INSURANCE COMPANY	\$ 1,022.16	\$ 1,022.16
SCOTIA GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
SCHOTTISH & YORK INSURANCE COMPANY INC.	\$ 596.10	\$ 596.10
SECURITY NATIONAL INSURANCE COMPANY	\$ 10,546.03	\$ 10,546.03
SOMPO JAPAN INSURANCE INC.	\$ 2.76	\$ 2.76
RBC LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 2,208.20	\$ 2,208.20
RELIABLE LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 174.94	\$ 174.94
ROYAL & SUN ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 14,266.05	\$ 14,266.05
SCOTIA LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 188.64	\$ 188.64
SECURICAN GENERAL INSURANCE	\$ 78.59	\$ 78.59
SENTRY INSURANCE MUTUAL COMPANY	\$ 31.25	\$ 31.25
SOUTHEASTERN MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 2,428.54	\$ 2,428.54
ST. PAUL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY	\$ 2,101.30	\$ 2,101.30
STANLEY MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 2,572.39	\$ 2,572.39
STEWART TITLE GUARANTY COMPANY	\$ 512.46	\$ 512.46
SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 12,687.06	\$ 12,687.06
T.H.E. INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	\$ 211.86	\$ 211.86
TRAVELERS GUARANTEE COMPANY OF CANADA	\$ 914.61	\$ 914.61
STATE FARM FIRE AND CASUALTY	\$ 6,346.65	\$ 6,346.65
STATE FARM MUTUAL AUTOMOBILE INSURANCE COMPANY	\$ 12,904.71	\$ 12,904.71
STONEBRIDGE LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 0.42	\$ 0.42
SUNDERLAND MARINE MUTUAL INSURANCE LIMITED	\$ 918.92	\$ 918.92
TD DIRECT INSURANCE INC.	\$ -	\$ -
TD GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
TD LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 42.65	\$ 42.65
THE AMERICAN ROAD INSURANCE	\$ 67.56	\$ 67.56
THE CANADA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ -	\$ -
THE BRITISH AVIATION INSURANCE COMPANY LIMITED	\$ -	\$ -
THE DOMINION OF CANADA GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 10,444.92	\$ 10,444.92
THE EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 213.67	\$ 213.67
TD HOME AND AUTO INSURANCE	\$ 639.31	\$ 639.31
TEMPLE INSURANCE COMPANY	\$ 1,467.05	\$ 1,467.05
THE BOILER INSPECTION AND INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 471.55	\$ 471.55
THE CANADA LIFE ASSURANCE	\$ 8,343.79	\$ 8,343.79

COMPAGNIE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT PAYÉ
THE EMPIRE LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 291.01	\$ 291.01
THE GRAND ORANGE LODGE OF BRITHISH AMERICA BENEFIT FUND	\$ 11.75	\$ 11.75
THE GREAT WEST LIFE ASSURANCE COMPANY	\$ 9,426.42	\$ 9,426.42
THE INSURANCE COMPANY FOR PEI	\$ 1,081.44	\$ 1,081.44
THE MISSISQUOI INSURANCE COMPANY	\$ 5.52	\$ 5.52
THE NORTH WATERLOO FARMERS MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ -	
THE PERSONAL INSURANCE COMPANY	\$ 6,395.82	\$ 6,395.82
THE INDEPENDENT ORDER OF FORESTERS	\$ 11.33	\$ 11.33
THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE	\$ 13,819.89	\$ 13,819.89
THE MORGAGE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ -	\$ -
THE NORDIC INSURANCE COMPANY OF CANADA	-\$ 125.93	\$ -
THE ORDER OF UNITED COMMERCIAL TRAVELERS OF AMERICA	\$ 2.52	\$ 2.52
THE PORTAGE LA PRAIRIE MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ 3,590.87	\$ 3,590.87
THE SOVEREIGN GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ 1,388.92	\$ 1,388.92
THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY 2006	\$ -	\$ -
THE WAWANESA LIFE INSURANCE COMPANY	\$ 338.13	\$ 338.13
TIG INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
TRADERS GENERAL INSURANCE	\$ 6,234.96	\$ 6,234.96
TRANS GLOBAL INSURANCE COMPANY	\$ 87.78	\$ 87.78
TRANSAMERICA LIFE CANADA	\$ 526.22	\$ 526.22
THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY OF 2006	\$ 1,065.44	\$ 1,065.44
THE WAWANESA MUTUAL INSURANCE	\$ 38,576.71	\$ 38,576.71
TOKIO MARINE & NICHIDO FIRE INSURANCE CO. LTD	\$ 9.65	\$ 9.65
TRAFALGAR INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ 532.22	\$ 532.22
TRANS GLOBAL LIFE INSURANCE	\$ 19.44	\$ 19.44
UNIFUND ASSURANCE COMPANY	\$ 6,230.37	\$ 6,230.37
UNITED AMERICAN INSURANCE COMPANY	\$ 1.54	\$ 1.54
UNITY LIFE OF CANADA	\$ 127.67	\$ 127.67
VIRGINIA SURETY COMPANY INC.	\$ -	\$ -
WESTERN ASSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
WESTERN SURETY COMPANY	\$ 221.07	\$ 221.07
UAP NEWROTTARDAM INSURANCE COMPANY N.V.	\$ -	\$ -
UNION DU CANADA ASSURANCE-VIE	\$ 16.36	\$ 16.36
UNITED GENERAL INSURANCE	\$ 2,458.41	\$ 2,458.41
UTICA MUTUAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
WATERLOO INSURANCE COMPANY	\$ 354.35	\$ 354.35
WESTERN LIFE ASSURANCE COMPANY	\$ 55.52	\$ 55.52
WOMAN'S LIFE INSURANCE SOCIETY	\$ -	\$ -
SECURITY INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
XL REINSURANCE AMERICA INC.	\$ 379.17	\$ 379.17
ZURICH INSURANCE COMPANY	\$ 8,189.65	\$ 8,189.65
XL INSURANCE COMPANY LIMITED	\$ 1,205.08	\$ 1,205.08
ZENITH INSURANCE COMPANY	\$ 1,535.53	\$ 1,535.53
FIDELITY INVESTMENTS LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA	\$ -	\$ -
STANDARD LIFE ASSURANCE LIMITED	\$ -	\$ -
STATE FARM INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY LTD.	\$ 290.87	\$ 290.87
SUN LIFE INSURANCE (CANADA) LIMITED	\$ -	\$ -

COMPAGNIE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT PAYÉ
ATRADIUS CREDIT INSURANCE N.V.	-\$ 18.38	\$ -
ELECTRIC INSURANCE COMPANY	\$ 24.36	\$ 24.36
L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	\$ 136.04	\$ 136.04
TRISURA GUARANTEE INSURANCE COMPANY	\$ 46.42	\$ 46.42
AIG UNITED GUARANTY MORTGAGE INSURANCE COMPANY	\$ 468.33	\$ 468.33
L'ENTRAIDE ASSURANCE MUTUAL COMPANY	\$ -	\$ -
BERKLEY INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
TRIAD GUARANTY INSURANCE COPORATION CANADA	\$ -	\$ -
PMI MORTAGAGE INSURANCE COMPANY CANADA	\$ -	\$ -
AXA GENERAL INSURANCE	\$ -	\$ -
FENCHURCH GENERAL INSURANCE COMPANY	\$ -	\$ -
ASSOCIATED ELECTRIC & GAS INSURANCE SERVICES LIMITED	\$ 120.88	\$ 120.88
SAFETY NATIONAL CASUALTY CORPORATION	\$ -	\$ -
	\$ 470,535.83	\$ 469,226.21